

Taxe déchets 2019

La taxe déchets est fixée à CHF 90.00 par unité logement et par an. Les détails d'application peuvent être consultés sur le site internet de la commune ou, sur demande, auprès de notre administration.

Benne à papier

Il n'y aura pas de benne à papier en 2019. Les tonnages récoltés ne justifient pas une telle installation.

Sacs officiels

Seuls les sacs officiels (NEVa), provenant de personnes résidant dans la commune peuvent être déposés dans les conteneurs. Tout autre dépôt est interdit. Les contrevenants à la loi seront immédiatement dénoncés au Ministère public.

Les sacs NEVa sont en vente dans les commerces ainsi qu'à l'administration communale.

Prix par rouleau :

17 l CHF 10.00 35 l CHF 20.00 60 l CHF 34.00 110 l CHF 31.50

Sacs-poubelle pour jeunes enfants

Les parents d'enfant(s), âgé(s) de moins de 3 ans, habitant la commune, bénéficient d'un rouleau de 35 l gratuit par année et par enfant (max. 3x). Nous vous prions de bien vouloir le/les retirer au bureau communal **avant le jour d'anniversaire de votre/vos enfant(s)**. Passé cette date, il sera **impossible d'effectuer un rétroactif**.

Rappel aux propriétaires

Les arbres et les haies qui débordent sur les routes ou chemins doivent être taillés régulièrement. Il est interdit de laisser des branches à une hauteur inférieure à 4m50 au-dessus du sol. La végétation ne doit pas gêner la circulation, l'éclairage public, les bornes d'hydrantes, la visibilité et le déneigement.